

PORTANT TARIFICATION
FORMATION CONTINUE : SYSTEMATISATION ET OPTIMISATION DE L'EXTRACTION CHIRURGICALE DES
TROISIEMES MOLAIRES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 3 mars 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

La tarification de FORMATION CONTINUE : SYSTEMATISATION ET OPTIMISATION DE L'EXTRACTION CHIRURGICALE DES TROISIEMES MOLAIRES comme suit :

Type	Responsable Pédagogique	Volume horaire global	Effectif minimum	Tarification 2016 - 2017	Commentaires
Journée de FC	Pr TUBERT-JEANNIN	7h00	5	Praticien : 290 euros Assistant(e) : 100 euros	Intervenant : Pr BARTHELEMY

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 juillet 2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le
- Publié le

04 JUIL. 2017

04 JUIL. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.